

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey

Convocation et affichage : 12/09/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : VIABILISATION DU CHEMIN DES CLOTS – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle le projet de viabilisation du Chemin des Clots qui a fait l'objet de la délibération n°22/2024 du 09 juillet 2024.

Il précise qu'une subvention du Conseil Départemental au titre du FODAC 2024 à hauteur de 55 % des dépenses HT et limitée à 12 692,57 € HT a été déposée le 26 août 2024. Le dossier a été déclaré complet et recevable le 12 septembre 2024.

Il présente le devis de la société EIFFAGE pour réaliser les travaux d'un montant de 25 572,40 € HT (30 686,88 € TTC).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Retient la société EIFFAGE pour réaliser les travaux d'un montant de 25 572,40 € HT ;**
- **Dit que les travaux peuvent être engagés avant attribution de la subvention dès réception de la dérogation du Conseil Départemental ;**
- **Approuve le nouveau plan de financement suivant :**

Conseil Départemental	soit la somme de	12 692,57 € HT
Commune :	soit la somme de	12 879,83 € HT
Total :		25 572,40 € HT
- **Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 19 septembre 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire

SCOTTI Patrick

